

RELEVE DE LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 14 janvier 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE TIRE

1146 20022

VOUS ETES EN O.P.T.E.R. - OPTION 1 (Options pour le Paiement et le Traitement des Effets sur Relevé)

Vous n'avez pas à renvoyer ce relevé lorsque vous êtes d'accord pour que les effets figurant sur ce relevé soient payés. Vous refusez le paiement d'un ou plusieurs effets, complétez et renvoyez le feuillet "INSTRUCTIONS SUR LETTRES DE CHANGE A REGLER"

PHARMACI E DU VOYAGE BP 38 212 95741 ROISSY CDG CEDEX 1

N° DE RELEVE	
1//10050	

DATE D'ENVOI
14.01.2025

DATE DE	
REGLEMENT	
21.01.2025	

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue de compte en : euro

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

	N° ORDRE	NOM DU TIRE	UR	REFER	ENCE	(1)	(2)	ECHEANCE	MONTANT	REFUS		
	000001	ROGE CAVAILLES					03.01.2025	441,24				
	000002	POLYFLAME EUROPE	SA	9.	45126		A	09.01.2025	39,08			
	000003	003 POLYFLAME EUROPE SA			46695		A	12.01.2025	443,22			
	000004	00004 EURODEP			12000			18.01.2025	161,65			
	000005	000005 LABORATOIRES FILORGA COS					В	19.01.2025	893,68			
	000006	000006 ALLOGA FRANCE		615	19119			19.01.2025	7 756,36			
DOMICI		DOMICILATION	BANQUE	INDICATIF	IDICATIF N° DE		N° DE COMPTE		PTE	VALEUR	S/TOTAL DU RELEVE	REFUS POUR
									EUR			
CREDIT LYONNAIS 3		30002	01146	0000	07242	7Z	20.01.2025	9 735,23				
UNITE MONETAIRE DE TENUE DE COMPTE : euro												

L'enregistrement au débit de votre compte du montant inscrit dans la case "Total du relevé" équivaudra à la détention par vous-même des effets acquittés. Si votre compte devait être débité d'un montant différent, un acquit spécial annulant le présent document vous serait adressé.

BON A PAYER POUR E	U

- (1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro FRF = franc français NEANT = non renseigné)
- (2): Code acceptation (B = billet à ordre A = accepté NEANT = non accepté)

NB : La clientèle des Centres d'Affaires Entreprises peut interrompre provisoirement l'application de l'option (période de congés annuels principalement). Dans ce cas, la mention "VOTRE CONVENTION O.P.T.E.R. EST SUSPENDUE" apparaît à la place de "VOUS ETES EN O.P.T.E.R."; la clientèle doit alors systématiquement communiquer ses instructions par écrit à son centre d'affaires du Crédit Lyonnais ou à toute autre adresse qui lui serait indiquée. A défaut, les effets présentés seront refusés pour le motif "sans avis".



RELEVE DE LETTRES DE CHANGE A REGLER

Le 14 janvier 2025

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE TIRE

VOUS ETES EN O.P.T.E.R - OPTION 1

N° DE RELEVE	DATE D'ENVOI	DATE DE
		REGLEMENT
14410959	14.01.2025	21.01.2025

Tous les montants du relevé sont exprimés dans l'unité monétaire de tenue de compte en : euro

SAUF INSTRUCTIONS CONTRAIRES LES EFFETS SUIVANTS SERONT PAYES

N° ORDRE	NOM DU TIRE	EUR	REFER	RENCE	(1)	(2)	ECHEANCE	MONTANT	REFUS
000007	007 EURODEP		01375	12000			20.01.2025	367,14	
800000	PILEJE	FAC 5	66490		Α	21.01.2025	6 344,41		
000009	00009 OPELLA HEALTHCARE FRANCE		E 20000	2000000583		Α	21.01.2025	7 087,37	
000010	00010 ALLOGA FRANCE		21305	10738			21.01.2025	2 476,63	
000011	0011 ALLOGA FRANCE		21305	2130510739			21.01.2025	825,26	
000012	BAYER HEALTHCARE S A S		863C4	37998			21.01.2025	507,89	
DOMICILATION BANG		BANQUE	INDICATIF	IDICATIF N° DE		N° DE COMPTE		TOTAL DU RELEVE	REFUS POUR
									EUR
CREDIT L	YONNAIS	30002	01146	01146 0000		7Z	20.01.2025	27 343,93	
LINITE MONETAIRE DE TENLIE DE COMPTE : EURO									

L'enregistrement au débit de votre compte du montant inscrit dans la case "Total du relevé" équivaudra à la détention par vous-même des effets acquittés. Si votre compte devait être débité d'un montant différent, un acquit spécial annulant le présent document vous serait adressé.

BON A PAYER POUR EUR

- (1) : Monnaie d'origine de l'effet (EUR = euro FRF = franc français NEANT = non renseigné)
- (2): Code acceptation (B = billet à ordre A = accepté NEANT = non accepté)

NB : La clientèle des Centres d'Affaires Entreprises peut interrompre provisoirement l'application de l'option (période de congés annuels principalement). Dans ce cas, la mention "VOTRE CONVENTION O.P.T.E.R. EST SUSPENDUE" apparaît à la place de "VOUS ETES EN O.P.T.E.R."; la clientèle doit alors systématiquement communiquer ses instructions par écrit à son centre d'affaires du Crédit Lyonnais ou à toute autre adresse qui lui serait indiquée. A défaut, les effets présentés seront refusés pour le motif "sans avis".